

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
TECHNICO-COMMERCIAL**

E3 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE

ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

PREMIÈRE PARTIE : Exploitation et analyse d'une documentation (12 points)

1. Analysez le litige opposant les deux sociétés dont il est question dans l'annexe 1.

Pour cela :

a) Désignez et qualifiez les parties au procès :

- Newedge, filiale de la Société Générale, demanderesse (personne morale de droit privé).
- GFI securities, défenderesse (personne morale de droit privé).

b) Présentez l'action juridique sur laquelle la société Newedge fonde sa demande :

- Action civile : action en concurrence déloyale pour désorganisation de l'entreprise (débauchage de salariés).

Valoriser si action civile et donc réparation par dommages-intérêts.

c) Formulez le problème juridique soumis à la Cour de cassation.

Un employeur peut-il prendre connaissance des messages reçus par ses salariés sur les téléphones mobiles professionnels ?

(À quelle condition, la production de SMS tirés de téléphones professionnels mis à disposition d'employé, est-elle un moyen de preuve licite ?)

d) Exposez la solution retenue par la Cour de cassation dans sa décision du 10 février 2015.

Les messages écrits ("short message service" ou SMS) envoyés ou reçus par le salarié au moyen du téléphone mis à sa disposition par l'employeur pour les besoins de son travail sont présumés avoir un caractère professionnel, en sorte que l'employeur est en droit de les consulter en dehors de la présence de l'intéressé, sauf s'ils sont identifiés comme étant personnels.

2. Rappelez le rôle de la CNIL.

La nature de la CNIL n'est pas demandée donc à valoriser : La CNIL est une autorité administrative indépendante. C'est une autorité de régulation.

Son rôle : La CNIL est chargée de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'Homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

Elle traite donc du recueil, de l'exploitation et de l'archivage des données informatiques.

Plus un rôle informatif (publication du Guide).

3. Précisez ses attributions en matière de réglementation de la géolocalisation des salariés.

En matière de géolocalisation, la CNIL examine les demandes d'autorisation d'installation de systèmes et « vérifie que les principes relatifs à la protection de données à caractère personnel sont bien respectés. » Elle vérifie le respect de la vie au sens de l'article 9 du code civil. Elle veille au respect de la suspension du système de géolocalisation en dehors du travail.

4. Vous souhaitez mettre en place, sur les véhicules de fonction de vos équipes commerciales, un système de géolocalisation. A quelles conditions sa mise en place par l'employeur est-elle envisageable ?

Conditions générales : respecter toutes les règles prescrites en matière de contrôle des salariés, en application du principe prévu à l'article L. 1121-1 du Code du travail et l'article 9 du Code civil

Conditions liées à la mise en place d'un système de géolocalisation :

- Consultation du CHSCT puis du comité d'entreprise ;
- Déclaration à la CNIL ;
- Information individuelle du salarié.

Condition spécifique aux véhicules de fonction : le recours à la géolocalisation ne doit pas conduire à un contrôle permanent des salariés. L'employeur ne peut collecter des données relatives à la localisation en dehors des horaires de travail, les salariés doivent ainsi avoir la possibilité de désactiver la fonction de géolocalisation de leurs véhicules (ou leurs appareils connectés) s'ils sont utilisés à des fins privées.

(Accepter toute réponse cohérente sur les conditions de la mise en place).

DEUXIÈME PARTIE : Argumentation structurée. (8 points)

Après avoir repéré l'évolution récente des échanges internationaux, vous en montrerez les causes.

Introduction

Accroches possibles :

Les échanges internationaux se font à l'échelle mondiale. La mondialisation est la conséquence du système économique de libre-échange : libre circulation des biens et services, des capitaux et des êtres humains. On assiste à une très forte croissance, en volume, du commerce international depuis le début du xx^e siècle, et particulièrement après la Seconde Guerre mondiale. Cependant, le commerce international est mis à mal : les volumes échangés progressent moins vite. On peut aussi s'interroger sur les causes de cette récente évolution.

Définition des termes du sujet : les échanges internationaux

Les termes suivants, libre-échange, mondialisation, protectionnisme, pourront être définis dans la réponse argumentée.

Annonce du plan : L'évolution des échanges internationaux et les causes de cette évolution

Développement

I) L'évolution des échanges mondiaux

L'état des lieux :

- **avant la crise financière** de 2008, les exportations mondiales progressaient deux fois plus vite que la production. La Chine a joué un rôle majeur dans cette évolution depuis les années 80.
- **une croissance faible** du commerce mondial depuis 2011, inférieure à 3 %. Pour 2017, une reprise du commerce est attendue de l'ordre de 2,4 %. Pour 2018, l'OMC prévoit une croissance de 2,1 % à 2,4 %.
- **signe de faiblesse** du commerce mondial : le géant du fret maritime chinois qui a fait faillite, signe de la démondialisation.
- **relocalisation** de certaines activités (recherche de la qualité/ réduction des coûts de transport, proximité des marchés...
- **diminution des importations** des pays développés (exemple de la Chine qui « bascule des activités agricoles et industrielles vers les services moins gourmands en importations »).

(Admettre tout argument cohérent et pertinent avec le sujet).

II) Les raisons

- **impact négatif de la crise financière** sur les échanges ;
- **ralentissement de l'économie chinoise**. Depuis les années 80, la Chine était un des acteurs majeurs du commerce mondial. « Usine du monde », elle s'approvisionnait en grande quantité de matières premières. Depuis peu, la Chine se recentre sur son marché intérieur, développe des activités agricoles et industrielles vers les services et investit moins pour ses usines.
- **ralentissement des délocalisations**. Alors que la production s'est délocalisée massivement dans les pays à bas coûts salariaux tels que les pays de l'Est et la Chine, on assiste aujourd'hui à un rapprochement des salaires. De plus, les entreprises relocalisent afin de gagner en flexibilité et minimiser les risques liés à l'éloignement géographique.
- **fragilité des chaînes étirées** mettant à mal la performance et la rentabilité des entreprises ;
- **impact des TIC** sur l'organisation de la production sur un mode de production en plus petites séries et local.
- **retour du protectionnisme** :
 - menaces sur les négociations du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TIPP ou TAFTA), sur le CETA (Canada),
 - repli sur soi de certaines économies : Brexit au Royaume Uni, velléité d'indépendance de la Catalogne, interventionnisme d'État à Paris, menaces de politiques protectionnistes aux USA (D. Trump : intention politique de relèvement des tarifs douaniers...) ;

Admettre tout argument cohérent et pertinent avec le sujet.

Conclusion

Après un fort développement du commerce mondial, on assiste aujourd'hui à un tassement actuel des échanges internationaux. Ce phénomène pourrait encore s'accroître faute d'accords de libre-échange et du fait de la multiplication des mesures protectionnistes favorisées par la crise.

Grille d'évaluation pour faciliter la correction et la notation

	TB	B	I	TI
Première partie (12 points)				
1. Analysez le litige : (5 points) a) Désignez et qualifiez les parties au procès. (1 point) b) Présentez l'action juridique. (1 point) c) Formulez le problème juridique. (2 points) d) Exposez la solution retenue par la Cour de cassation. (1 point)				
2. Rappelez le rôle de la CNIL (2 points)				
3. Précisez ses attributions en matière de géolocalisation des salariés. (2 points)				
4. Conditions de mise en place d'un système de géolocalisation. (3 points)				
Deuxième partie (8 points)				
Après avoir analysé l'évolution récente des échanges internationaux, vous en montrerez les causes.				
Compétences méthodologiques (3 points) Le candidat doit être capable de : - Définir les termes ; - Mener une réflexion et construire une argumentation structurée ; - Formuler une réponse cohérente et argumentée.				
Argumentation (5 points)				
L'évolution des échanges internationaux				
Les causes				